

PROJET DOMICILIAIRE AU 27 RUE SAINT-LOUIS

Une décision pour plus de mixité dans LeMoyne de Jacques-Cartier

Longueuil, 4 février 2021 — À l'occasion du conseil d'arrondissement du Vieux-Longueuil, qui s'est déroulé le 2 février dernier, la conseillère Colette Éthier a fait adopter à l'unanimité un amendement visant à maintenir la construction d'espaces commerciaux au rez-de-chaussée du projet domiciliaire au 27, rue Saint-Louis dans le district de LeMoyne-de Jacques-Cartier. Pour cette dernière, l'adoption de cet amendement est une question de cohérence par rapport aux politiques et orientations adoptées par Longueuil, l'Agglomération et la CMM en matière d'urbanisation.

« Il est primordial de rechercher une densification intelligente de nos quartiers, afin de favoriser la mixité sociale et fonctionnelle, la mise en chantier de logement de qualité, le verdissement, la réduction de la dépendance à l'automobile ainsi que la mobilité active. Je souhaite que l'ajout de locaux commerciaux au projet sur la rue Saint-Louis permette d'enrichir l'offre commerciale dans le secteur », d'indiquer Colette Éthier.

Pour cette dernière, « le projet une fois amendé, représente une belle opportunité de traduire les problématiques soulevées par les citoyens du secteur pour des projets domiciliaires intégrés de qualité ». La conseillère poursuit en indiquant qu'elle restera vigilante en ce qui concerne le couvert végétal à l'égard des prochains projets domiciliaire.

Mentionnons que le projet domiciliaire du 27 rue Saint-Louis prévoit la construction de 67 logements sur 5 étages ; les deux derniers étages seront en reculs, donc moins visible de la rue pour une intégration harmonieuse. Le projet prévoit également 105 Stationnements souterrains et l'implantation de 12 arbres à grand déploiement ainsi qu'une aire d'agrément aménagée sur le toit.